



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 23 juin 2022

## **Affectation : les vœux des AESH doivent être respectés !**

La fin de l'année approche et les personnels AESH s'inquiètent de leur affectation à la rentrée prochaine. La poursuite du déploiement des PIAL et la mutualisation des moyens accroissent cette inquiétude des personnels.

SUD éducation dénonce l'hétérogénéité des conditions d'affectation selon les départements. Les départements doivent d'une part communiquer des critères d'affectation transparents des personnels AESH et d'autre part mettre en place des fiches de vœux d'affectation pour les personnels AESH.

Le manque de personnels AESH est criant et les affectations arbitraires conduisent à dégrader encore les conditions de travail des personnels.

Pour SUD éducation, les personnels AESH qui souhaitent exercer dans le premier degré doivent être affectés prioritairement dans le premier degré, et de même pour celles et ceux qui souhaitent travailler dans les collèges et lycées. De plus, la formation des personnels aux différents types de handicap, la stabilité des équipes et les contraintes géographiques doivent guider l'affectation des personnels.

Les personnels AESH ne sont pas des "pions" : il est inacceptable que l'administration les déplace d'une année à l'autre, d'une école à un collège ou à un lycée... en cours d'année ou d'une année à l'autre. Cette politique de réaffectation permanente sans raison menée dans certains départements dégrade très fortement les conditions d'accompagnement des élèves qui ne bénéficient plus d'une continuité pourtant nécessaire.

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Enfin, dans de nombreuses académies, les PIAL comprennent à la fois des établissements relevant de l'enseignement public et de l'enseignement privé. SUD éducation dénonce fermement l'affectation des personnels recrutés par les services départementaux de l'État dans des écoles et établissements relevant de l'enseignement privé.

SUD éducation revendique des critères d'affectation transparent et la tenue de Commissions Consultatives Paritaires pour étudier les affectations des personnels afin de garantir l'égalité de traitement entre tou·tes.

Les conditions de travail de plus en plus dégradées des AESH sont un frein supplémentaire à la réalisation d'une école pleinement inclusive, c'est-à-dire qui se donne les moyens d'accueillir tou·tes les élèves. Sans moyens réels et à la hauteur des besoins, l'école inclusive n'est qu'un slogan.

Pour les AESH, SUD éducation revendique :

- la création d'un statut d'éducatrice/éducateur scolaire spécialisé·e et une titularisation sans condition dans un corps de fonctionnaire ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;
- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- une véritable formation initiale et continue.

La mise en œuvre de ces revendications pour les 129 000 AESH en poste représente 0,211 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,27 % du budget du ministère de l'éducation nationale.